

Négociation collective d'entreprise jusqu'au 31 décembre 2009

	<i>Entreprise avec DS (ou avec DP = DS)</i>	<i>Entreprise sans DS (ni DP = DS) avec des élus CE et/ou DP + Accord-cadre dans la branche</i>	<i>Entreprise sans DS (ni DP = DS) sans élus CE et/ou DP : p-v de carence + Accord-cadre dans la branche</i>
<i>Entreprise quel que soit l'effectif (sauf si limité par l'accord-cadre)</i>	Négociation avec le(s) DS (ou avec DP = DS)	Négociation avec les élus CE ou, à défaut, DP	Négociation avec un/des salarié(s) mandaté(s)

Négociation avec le RSS (représentant de la section syndicale) dans des entreprises :

sans DS en raison d'une carence au 1^{er} tour ou pour une autre raison

et *sans possibilité de négocier avec des élus* ou avec des salariés mandatés.

Possibilité de négocier avec des élus ou avec des salariés mandatés s'il y a un accord-cadre dans la branche.

→ Possibilité de **négocier avec le RSS** :

en cas d'**absence d'accord-cadre** permettant la négociation avec des élus ou avec des salariés mandatés dans la branche.

	<i>Entreprise avec DS (ou avec DP = DS)</i>	<i>Entreprise sans DS (ni DP = DS) avec des élus CE et/ou DP</i> Sans accord-cadre dans la branche	<i>Entreprise sans DS (ni DP = DS) sans élus CE et/ou DP : p-v de carence</i> Sans accord-cadre dans la branche
<i>Entreprise quel que soit l'effectif</i>	Négociation avec le(s) DS (ou avec DP = DS)	Négociation avec le RSS	Négociation avec le RSS